

Mouton..	377,000
Beurre..	93,000
Laine brute..	136,000

Ce tableau comprend tous les articles importés d'Australie durant l'année budgétaire de 1929 et dont on pourrait prétendre qu'ils entrent en concurrence, d'une façon quelconque, avec un de nos produits. Mes collègues pensent-ils que l'importation des quantités que j'ai dites nuit à l'agriculture canadienne au point de rendre nécessaire l'abrogation du traité? Je suis certain, monsieur l'Orateur, que les ouvriers engagés dans l'industrie forestière, l'industrie de l'automobile et toutes les autres industries qui ont exporté leurs produits en Australie durant cette année-là en vertu du traité ont consommé beaucoup plus de produits agricoles en question qu'il n'en a été importé d'Australie; de fait, le commerce créé au Canada sous l'empire du traité a fait vendre au pays plus des produits agricoles que nous avons importés d'Australie que l'Australie même ne nous en a fourni. Il a relevé la vente des produits agricoles et horticoles du Canada.

Examinons l'historique du traité, encore au point de vue pratique. Il est facile de gloser sur des points théoriques dans des affaires de ce genre, mais, dans le cas en question, nous devons tenir compte des résultats concrets de l'exécution du pacte, en vigueur depuis 53 mois, à compter jusqu'à la fin de février dernier. J'ai sous les yeux la statistique des effets concrets du traité sur notre commerce. Durant la période d'application du traité, nous avons vendu à l'Australie pour 77 millions de dollars de marchandises et l'Australie nous en a expédié pour \$2,900,000. En d'autres termes, durant les 53 mois que le traité a été en vigueur, le Canada a vendu à l'Australie pour 56 millions de marchandises de plus que l'Australie ne nous en a vendu. C'est-à-dire que, chaque mois, nous avons vendu pour un million de plus que l'Australie ne nous a vendu. Voilà le résultat pratique de l'ensemble du pacte et j'avoue franchement à mes amis de l'extrême-gauche qui désirent l'abrogation du traité que le Gouvernement n'est pas disposé à laisser se répandre l'idée que le Parlement favorise cette abrogation.

Comme l'ont indiqué les préopinants, le traité australien a été négocié par mon prédécesseur. Tout pacte, il va sans dire, est sujet à discussion, puisque, en vue d'obtenir un traité qui favorisera la vente de nos marchandises, nous devons consentir à acheter des marchandises de l'autre pays et il n'est pas possible d'arriver à l'état idéal décrit par l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Stevens), dans lequel nous exporterions toujours les denrées que l'autre partie contractante ne

produit pas et importerions celles que nous ne produisons pas. Cet état de perfection n'a jamais été atteint dans la négociation d'aucun traité de commerce, par aucun pays du monde, que je sache. Nous pouvons tâcher de nous en rapprocher le plus possible: c'est tout simplement un idéal que nous devons nous proposer.

L'hon. M. STEVENS: Et c'est tout ce que je conseillais, il va sans dire.

L'hon. M. DUNNING: Un décret du conseil a étendu à la Nouvelle-Zélande l'application du traité conclu avec l'Australie. Je ne veux pas enfreindre le règlement, monsieur l'Orateur, en relevant le sujet d'une discussion antérieure, mais il me semble qu'il convienne que je cite la statistique des résultats de l'ensemble du traité, c'est-à-dire, non seulement en ce qui a trait à l'Australie, mais à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande tout à la fois. Je trouve que dans les cinquante-trois mois écoulés depuis l'entrée en vigueur du traité australien, nous avons exporté à la Nouvelle-Zélande pour 69 millions de dollars de marchandises et que nous avons importé pour 40 millions. Dans un débat antérieur, toutefois, j'ai indiqué que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande et le gouvernement du Canada sont disposés à négocier un traité direct entre les deux pays.

Quant au traité australien, divers intéressés canadiens représentant des industries autres que celles que le traité avantage directement ont, à diverses reprises, prié mon honorable collègue le ministre du Commerce (M. Malcolm) d'aborder l'Australie en vue d'étendre les échanges de ces produits canadiens. La raison d'être de ce ministère est précisément l'extension du commerce canadien; par son rouage, il met tout en œuvre pour augmenter nos échanges non seulement avec l'Australie mais avec tous les pays du globe. En ce qui concerne l'Australie, le succès du département a été marqué; les derniers mois, en effet, ont vu un relèvement fort appréciable dans l'exportation du bois d'œuvre canadien en Australie et en Nouvelle-Zélande; et nous comptons que cette augmentation ira croissante avec les années. Nous ne voulons pas intimer à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande que nous entendons cesser tous échanges avec elles; nous ne voulons pas qu'on reçoive là-bas, soit par les journaux ou autrement, l'impression que le Parlement canadien tient à l'abrogation du traité. Peut-être pourrions-nous conclure une convention plus avantageuse; mais nous ne voulons pas annuler le traité existant. J'ai indiqué la balance du commerce qui nous est si favorable; aucun gouvernement ne saurait, dans les circonstances, chercher à mettre fin à un arrangement aussi avantageux pour le public de son pays.